



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État actuel de préparation à un éventuel accident nucléaire

Question écrite n° 31505

Texte de la question

M. Matthieu Orphelin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les mesures prises par l'État pour faire face à un éventuel accident nucléaire, ayant été alerté par un citoyen à ce sujet. À la lumière de la pandémie actuelle et des difficultés rencontrés (stocks insuffisants de masques mais aussi manques sur l'approvisionnement nécessaire à effectuer des tests) il serait important, dans un autre domaine de risques sanitaires, de vérifier, en cas d'accident nucléaire, si l'État dispose bien des quantités nécessaires de comprimés d'iode et si les plans d'alerte et de distribution sont bien actualisés. Il est facile d'imaginer la panique des habitants concernés si une difficulté d'accès à ce médicament survenait et leur incompréhension légitime face à un tel défaut de prévention, et bien évidemment les impacts sanitaires sur la population, le comprimé d'iode étant le seul à prévenir l'apparition d'un cancer de la thyroïde en cas d'exposition à un produit radioactif. La prise doit être la plus précoce possible : selon l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) elle doit s'effectuer au plus tard dans les 6 à 12 heures qui suivent l'exposition à la radioactivité, et au-delà de 24 heures, les « effets secondaires sont plus graves que les bénéfices attendus ». Il souhaiterait donc qu'il indique l'état actuel de préparation à un éventuel accident nucléaire, notamment en ce qui concerne les stocks et les plans de distribution sous 12 heures maximum à la population exposée de comprimés d'iode.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Orphelin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31505

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5078

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)